



PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale extraordinaire
de la Société d'histoire de Varennes**

**Le 22 mars 2022, 19 heures
Maison St Louis**

Sont présents:

Jacques Dalpé, président
Michelle Dalpé, trésorière
Hélène Langlois, secrétaire
Louis Bourque, administrateur

France Tremblay
Martine Laverdure
Monique Desmarteau
Denis Brodeur
Gaetan Marcil
Louise Choquette
Roméo Guertin
Denise Benoit
Jean-Guy Villemure
Carine Durocher
Isabelle Rodrigue
Diane Lauzon
Denis Leblanc

À titre d'observatrice Judith Frappier de la ville de Varennes

Ordre du jour proposé :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des règlements généraux modifiés
 - a) Explication du contexte des modifications
 - b) Résumé des composantes principales
 - c) période de questions

4. Adoption des règlements généraux modifiés

5. Clôture de l'assemblée

1. Mot de bienvenue

Le président, Jacques Dalpé, souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'histoire de Varennes et les remercie d'être présents. Ayant quorum, le président déclare l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire à 19h05

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louis Bourque, appuyé par Michelle Dalpé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation des règlements généraux modifiés

À la suite d'une formation, suivie par le président Jacques Dalpé, en décembre 2019, sur la gouvernance d'un O.B.N.L., le Conseil d'administration (CA) a décidé de procéder à une révision des règlements généraux de la Société d'histoire de Varennes. Le président Jacques Dalpé explique le contexte et présente les modifications apportées aux règlements généraux, dont la principale consiste à modifier le nombre de membres du CA passant de 6 à 7.

Les nouveaux règlements généraux avaient été adoptés par le CA à sa réunion du 12 janvier 2021.

Aucune question n'est soulevée à la suite de la présentation.

4. Adoption des règlement généraux modifiés

Il est proposé par Michelle Dalpé, appuyé par Louis Bourque et résolu à l'unanimité d'adopter les règlements généraux modifiés.

5. Clôture de l'assemblée.

Il est proposé par Denis Leblanc, appuyé par Louis Bourque de lever l'assemblée générale extraordinaire à 19h11

Jacques Dalpé, président

Hélène Langlois, secrétaire